

Québec, le 10 novembre 2010

**Mémoire**  
**Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

Présenté au **Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement**  
Mandat : Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Par : Danielle Vaillancourt

273 P  NP  DM70

Développement durable de l'industrie des gaz  
de schiste au Québec

6212-09-001

Bonjour à vous, Monsieur Pierre Fortin, président de la commission et tous les commissaires,

Je m'adresse à vous aujourd'hui car cela semble être la seule possibilité pour protéger notre patrimoine naturel dans notre belle vallée du Saint-Laurent. Je passe mes étés à Deschaillons-sur-St-Laurent, terre de mes ancêtres, je ne suis ni ingénieure ni environnementaliste, j'ai une formation d'architecte mais je tiens à protéger le patrimoine commun aux habitants de la région et je suis consciente de notre impact sur la qualité de vie des générations futures.

Je veux être clairement entendue : ce n'est pas que je sois contre l'exploitation de cette ressource énergétique que sont les gaz de schistes ou de shale...mais je crois que si nous devons profiter de ce bien public, ce doit être en respect avec l'environnement et la qualité de vie des résidents et producteurs agricoles de cette région, terre nourricière et berceau du Québec.

Nous devons prendre le temps de faire des études d'impact environnemental et se demander comment et à quelles fins nous devrions exploiter cette richesse. Cela permettrait aussi aux compagnies gazières de perfectionner et de maîtriser leurs techniques d'exploitation, qui sont, de l'avis de tous, encore à ses premiers balbutiements. On lit dans les rapports de vos experts que seulement 20 % des gaz seraient récupérables, mais que ce pourcentage augmentera avec l'amélioration des techniques de forage et de fragmentation. Il y a trop d'inconnus et de questions sans réponse. Alors pourquoi être si pressé de transformer notre terre en gruyère ?

Cette urgence et tous ces secrets m'inquiètent terriblement. La loi de mines est vraiment despotique. Les gens semblent avoir le choix entre dire oui et recevoir des sous, ou se faire exproprier. C'est tout bonnement inacceptable dans une société évoluée, dite de droits. La loi sur les mines nécessite une refonte complète, car nous ne sommes plus à l'époque de Duplessis.

J'ai lu, encore dans la documentation disponible sur votre site que « Les sondages géophysiques effectués sur des terrains privés nécessitent le consentement des propriétaires » ce qui, j'en suis certaine, n'a pas été fait chez tous les résidents car plusieurs étaient forts surpris de découvrir des installations sur leur terre. Des gens de Leclerville et de Ste-Sophie entre autre. Il ne faudrait pas répéter les erreurs et monstruosité commises à Malartic. De plus, contrairement aux États-Unis, le nombre de puits par portion de territoire et la distance entre les puits ne sont pas réglementés au Québec. Ce qui peut avoir des conséquences atroces pour certains habitants de la région.

Tout ceci nous amène à la question fondamentale : comment peut-on donner l'aval à cette exploitation sans en avoir pesé les conséquences environnementales? Impensable et irresponsable! En 2010, nous sommes conscients des erreurs du passé et sommes maintenant en mesure d'éviter des catastrophes. Il suffit de penser au golfe du Mexique cet été, et de voir les développements du gisement Old Harry pour en avoir froid

dans le dos. Sommes-nous donc encore si inconséquents ? Les habitants de New-York semblent cette fois plus sages que nous, car ils ont posé un moratoire sur la question.

Je citerai ici un extrait d'un article de Charles Côté publié dans La Presse le 10/09/2010:

« Retraitée depuis 2008, Laurence Hogue a été responsable de toutes les études environnementales à Hydro-Québec pendant 10 ans. Et son pronostic est clair: le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne peut faire un travail sérieux sur l'industrie du gaz de schiste.

Mme Hogue se demande comment le BAPE pourra se passer de la pièce maîtresse de tout mandat «normal»: l'étude d'impact, qui décrit le projet et ses impacts possibles sur l'environnement. À Hydro-Québec, les études d'impact sont le fruit du travail de dizaines de spécialistes, «des sommités dans leur domaine», aidés de consultants externes.

La production de l'étude d'impact est précédée d'échanges avec les ministères fédéraux et provinciaux. Tout ce processus peut prendre en tout de 18 à 30 mois.

Dans le cas du gaz de schiste, on a fait l'économie de ces étapes, note Mme Hogue. «On a mis la charrue devant les boeufs, précise-t-elle. Il faudrait que quelqu'un au MDDEP se penche là-dessus et commande une étude d'impact à une firme externe.»

Voici un extrait d'un article publié le 09/09/2010 par Jocelyne Richer dans La Presse Canadienne :

L'ex-ministre québécois du Développement durable, Thomas Mulcair, juge scandaleuse la façon dont le gouvernement Charest traite le dossier des gaz de schiste.

«Lancer un tel projet sans avoir fait au préalable toutes les analyses qui s'imposent, quant aux effets sur les écosystèmes, c'est scandaleux», a lancé en point de presse, jeudi, celui qui a été ministre du Développement durable dans le gouvernement Charest entre 2003 et 2006.

«Le mandat du BAPE est tellement restreint dans le temps, tellement restreint dans sa portée, qu'ils ne pourront jamais faire une vraie analyse», selon lui. Le BAPE doit remettre son rapport en février.

L'industrie a déjà entrepris l'étape de l'exploration, en investissant quelque 200 millions \$, et l'exploitation du gaz de schiste est acquise, puisque le gouvernement a donné son aval.

«On ne doit pas répéter les erreurs des sables bitumineux» au Québec, a-t-il conclu.

J'en arrive enfin au point crucial de ma démarche la protection de l'environnement et surtout de cette denrée inestimable qu'est l'eau potable. Oui nous en sommes heureux, le Québec est un des plus grands réservoirs d'eau douce de la planète. Nous sommes assis sur richesse encore bien plus précieuse que le gaz naturel. Nous savons tous que l'accès à cette denrée essentielle à la vie qu'est l'eau douce, deviendra de plus en plus problématique pour bien des peuples de la planète dans un proche avenir. L'or bleu. Ce serait inconscient de mettre cette ressource en péril.

L'exploitation des gaz de shale nécessite d'énormes quantités d'eau. Dans la région que j'habite, je sais que la nappe phréatique est fragile. Plusieurs résidents de la région ne sont pas branchés à l'aqueduc, qu'arrivera-t-il à leurs puits ? Presque chaque été, il y a des périodes où nous n'osons plus arroser nos jardins. Le fleuve est de plus en plus bas, la navigation y est même restreinte par moments. La rivière Du Chêne, la seule à ma connaissance où ils pourraient s'approvisionner, est presque à sec durant l'été, et pas seulement cette année. Où prendront-ils leur eau ? Et ils n'en récupèrent que la moitié...qu'ils disent qu'ils traiteront à 100 %, comment est-ce possible si la moitié seulement est récupérée, qu'arrive-t-il du reste? Cela reste dans la terre...avec quelles conséquences ? Je n'ai pas trouvé de réponse à ces questions.

Et comment s'assurer qu'il n'y ait pas de fuite, et comment traiter ces eaux usées? D'après le témoignage devant votre commission de M. Alain Roseberry, chef d'équipe du suivi du programme d'infrastructures au MAM, il reste très peu de capacité pour traiter les eaux de rejet de l'industrie dans la douzaine de stations d'épuration adaptées à un apport industriel dans la région.

Par ailleurs, M. Roseberry a ajouté que les installations municipales ne sont pas conçues pour traiter les polluants industriels. «Il peut y avoir des produits qui sont passés carrément à travers le traitement, a-t-il dit. Mais à savoir s'il a pu y avoir un impact sur l'environnement, on ne le sait pas. On ne connaît pas tous les produits.»

Peut-être l'eau douce est-elle à la source de l'urgence à l'exploitation que l'on ressent chez les compagnies et nos gouvernants. Le gouvernement a voté la loi no.27, affirmant le caractère collectif des ressources en

eau et visant à renforcer leur protection, il y a aussi l'Entente sur les ressources en eaux durables des grands lacs et du fleuve Saint-Laurent. Ces lois ne sont pas encore en vigueur, le moment où elles seront appliquées reste à la discrétion du gouvernement...QUAND elles le seront, il y aura alors plus de conditions, restrictions et exigences de la part du ministre MDDEP ce qui risque de compliquer grandement les exploitations des gazières.

D'autre part, pourquoi laisserions-nous des compagnies albertaines et australiennes entre autres, profiter de nos ressources. Ne devrions pas nationaliser cette énergie, et en faire, comme Hydro-Québec, une fierté nationale ? Pourquoi offrons-nous cette ressource pour une bouchée de pain, en effet, la Colombie-Britannique exige jusqu'à 1000 fois plus des sociétés gazières et pétrolières pour l'octroi de permis d'exploration.

Nous avons besoin d'une politique claire en faveur d'un développement économique durable, responsable et équitable. Nous sommes responsables de l'avenir de nos enfants. On ne doit pas viser les profits à court terme, mais le développement durable.

C'est pourquoi je demande un moratoire pour que nos gouvernants et notre population aient le temps de comprendre ce type d'exploitation et ces effets sur l'environnement biophysique, écologique économique et social. Le temps de mettre en place des structures, des lois et des normes qui nous garantirons une exploitation responsable et aux risques dûment mesurés.

J'ose espérer que vos conclusions, vous commissaires du BAPE, seront entendues et prises en compte par le gouvernement, que tout cet exercice et ces témoignages ne sont pas qu'un baume appliqué sur notre plaie pour faire taire notre courroux et endormir nos convictions. Car il semble bien que le train soit déjà sur les rails et que rien ne puisse l'arrêter.

Ce moratoire doit être mis en place, pour que nos enfants voient un jour leurs enfants boire encore notre eau, si bonne, et se baigner dans notre majestueux Saint-Laurent avec autant de plaisir que nous le faisons aujourd'hui.

Avec tout mon respect et mes espoirs,  
Sincèrement,  
Danielle Vaillancourt